

**PROCÈS-VERBAL D'UNE ASSEMBLÉE DES MEMBRES  
DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE  
LES JEUNES DÉCOUVREURS, TENUE PAR VISIOCONFÉRENCE  
LE MARDI 21 février 2023 À 18H30**

---

**Présences :**

Catherine Arpin  
Christian Lamy  
Étienne Patenaude  
Louise Gagne  
Nathalie Hébert  
Sarah Labrecque  
Nancy Bernard  
Marie-Ève Paquette  
Marie Hélène Froment  
Diane Robichaud  
Annick Gamache  
Carole Leroux  
Roxanne Gascon  
Amélie Nantel-Vivier

**Absents :**

Nicole Martel

1. **Ouverture de la séance et vérification du quorum**  
Le quorum est constaté, l'assemblée est normalement constituée.

2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**CÉ -22-23-32**

SUR PROPOSITION dûment faite par Marie-Ève Paquette, appuyée par Étienne Patenaude,

IL EST RÉSOLU d'adopter, à l'unanimité, l'ordre du jour, tel que déposé.

3. **Revue, adoption, signature et suivi au procès-verbal du 24 janvier 2023**

**CÉ -22-23-33**

SUR PROPOSITION dûment faite par Marie-Ève Paquette appuyée par Christian Lamy,

IL EST RÉSOLU d'adopter, à l'unanimité, le procès-verbal, tel que déposé.

4. **Parole au public**  
Pas de prise de parole.

5. **OPP (Suivi)**  
Il n'y a pas eu de rencontre depuis le dernier CÉ, mais les parents de l'OPP ont fait la réservation de croissants et de café chez *Les Enfarinés* pour souligner la semaine du personnel à l'école.

6. **Révision budgétaire**  
La directrice présente les résultats de l'exercice de révision budgétaire

7. **Mesures protégées 2020-2021 pour le 20 mars (approbation)**

## Année scolaire 2022-2023

Mesures budgétaires destinées à un transfert vers le budget des établissements pour l'année scolaire 2022-2023 | Adoption  
L'article 473.1 de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ chapitre I-13.3), prévoit que le ministre peut prescrire que certaines mesures budgétaires soient destinées à un transfert vers le budget des établissements d'enseignement.

Ainsi, les règles budgétaires de l'année scolaire 2022-2023 prévoient que certaines allocations sont dédiées ou protégées, c'est-à-dire destinées à un transfert vers le budget des établissements.

Par ailleurs, les règles budgétaires pour l'année scolaire 2022-2023 demandent que les conseils d'établissement confirment au ministre que ces mesures dédiées et protégées ont été transférées aux établissements et que leur déploiement a été prévu dans le cadre du budget de l'établissement. Une reddition de comptes doit être faite à ce sujet, dans l'outil informatique CollecteInfo du ministère de l'Éducation. Les allocations non utilisées ou utilisées à des fins non prévues feront l'objet d'une récupération par le Ministère.

La directrice de l'école a présenté au conseil d'établissement l'attestation du Centre de services scolaire des Patriotes du transfert des sommes relatives aux mesures dédiées et protégées pour les établissements.

Les directeurs d'établissement ont convenu, lors de rencontres du Comité consultatif de gestion, de mettre en commun certaines allocations dédiées tel qu'expliqué par le Centre de services scolaire des Patriotes dans son attestation du transfert des sommes relatives aux mesures dédiées et protégées pour les établissements.

En effet, bien que les établissements aient le choix des moyens à prendre pour répondre aux besoins de leurs élèves, certaines allocations dédiées ou protégées aux établissements ont été regroupées afin d'être utilisées aux fins prévues au bénéfice de tous les établissements et en services aux élèves.

Les membres du conseil d'établissement ont échangé au sujet de cette attestation et de l'utilisation de ces mesures dans l'école.

**CÉ -22-23-34**

### **RÉSOLUTION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT CONFIRMATION DES MONTANTS REÇUS PAR L'ÉTABLISSEMENT POUR LES MESURES DÉDIÉES ET PROTÉGÉES**

**EN CONSÉQUENCE**, SUR PROPOSITION dûment faite par Catherine Arpin, appuyée par Amélie Nantel-Vivier,

IL EST RÉSOLU d'approuver, à l'unanimité que le conseil d'établissement confirme que le déploiement de ces mesures a été prévu dans le cadre du budget de l'établissement.

#### **8. Sécurité routière (Suivi)**

Des parents du conseil d'établissement sont allés au dernier conseil de ville pour mettre de l'avant les préoccupations par rapport à la sécurité routière aux abords de l'école. L'ouverture du maire a été bonne. Des invitations de la mairie devraient suivre (notamment, séance d'information pour les travaux sur Étienne-Brûlé et Commission de la circulation et des transports). Un projet de lettre a été rédigé par Amélie Nantel-Vivier dans le but de l'envoyer aux médias locaux.

**CÉ -22-23-35**

### **9. Changement à l'horaire des 6<sup>e</sup> année**

Les enseignantes de 6<sup>e</sup> année demandent un changement à l'horaire de la dernière journée d'école pour que les élèves pour permettre aux élèves de se changer sur l'heure du dîner. Le midi serait devancé de 11 h à 12 h 15.

**CÉ -22-23-35**

SUR PROPOSITION dûment faite par Christian Lamy appuyée par Étienne Patenaude,

IL EST RÉSOLU d'approuver, à l'unanimité, le changement d'horaire, tel que présenté.

### **10. Nager pour survivre (Approbation)**

Au mois de juin, les 3<sup>e</sup> année participeront au programme *Nager pour survivre* offert par la Société de sauvetage. Ce programme offre la possibilité aux élèves de développer des habiletés de base nécessaires pour survivre à une chute inattendue en eau profonde.

Aucun transporteur n'était disponible pour voyager les élèves. Les groupes se rendront donc à pied à la piscine.

**CÉ -22-23-36**

SUR PROPOSITION dûment faite par Marie-Ève Paquette, appuyée par Marie Hélène Froment,

IL EST RÉSOLU d'adopter, à l'unanimité, que les élèves puissent participer au programme nager pour survivre.

### **11. Critères de sélection d'une direction d'École (Information)**

Le conseil d'établissement est chargé de donner des critères de sélection pour une direction d'établissement. Les trois critères qui avaient été retenus l'an dernier sont :

1. Avoir une sensibilité face aux classes spécialisées (TSA) ;
2. Donner une place importante à l'environnement physique de l'école, notamment via le projet d'embellissement de la cour d'école ;
3. Enseignement en looping (même professeur pendant 2 ans).

Ces mêmes critères sont reconduits cette année. La date limite pour l'envoi des documents au Centre de Services Scolaire est le 17 mars 2023.

**CÉ -22-23-37**

SUR PROPOSITION dûment faite par Marie Hélène Froment, appuyée par Catherine Arpin.

IL EST RÉSOLU d'approuver à l'unanimité, ces critères de sélection pour la direction de l'école Les Jeunes Découvreurs.

### **12. Projet éducatif (Suivi)**

À 91%, les membres du personnel ont voté pour reconduire la vision et les valeurs du projet éducatif actuel. La direction les présente.

### **13. Comité cour d'école (suivi)**

Nous avons reçu le mobilier qui pourra être installé au printemps. Le fait d'avoir reçu le mobilier en hiver engendre des frais d'entreposage de plus au moins 1 500\$

**14. Communication dans l'Alizé (information)**

Nommer les démarches faites par le conseil pour ce qui est de la sécurité routière aux abords de l'école.

**15. Service de garde (information)**

Les deux dernières journées pédagogiques du 9 et du 10 février se sont bien déroulées. Elles étaient sous les thèmes du Carnaval d'hiver et de la Saint-Valentin. La sortie aux Glissades des pays d'en haut a été très appréciée.

La préparation pour les inscriptions au service de garde l'an prochain est en court.

**16. Vie à l'école (information)**

Maternelle : La présence de Magislain pour la Saint-Valentin a, cette année encore, été très appréciée.

1<sup>er</sup> cycle : Écriture de documentaires par les 1<sup>re</sup> année et projet sur les loups pour les 2<sup>e</sup> année.

2<sup>e</sup> cycle : Sortie à la SÉPAQ : WOW ! La météo était au rendez-vous et les enfants étaient emballés par les diverses activités proposées (ski de fond, raquette, glissades, observation de la faune et marche en forêt) sur les îles de Boucherville. Merci aux nombreux parents accompagnateurs. Les neurones atomiques viendront animer un atelier de cuisine moléculaire.

3<sup>e</sup> cycle : Réalisation d'un projet de masque en plâtre. Présence au spectacle de Secondaire en spectacle.

Tous (personnel et élèves) ont hâte à la semaine de relâche qui sera bien méritée après tous les efforts déployés pour les divers apprentissages et les évaluations de fin d'étape !

**17. Comité de parents (information)**

Résumé de ce qui a été discuté lors du dernier comité de parents.

**18. Correspondance (information)**

Pas de correspondance

**19. Sujets divers (information)**

Aucun sujet présenté

**20. Parole au public**

Pas de prise de parole

**21. Levée de l'assemblée (approbation)**

**CÉ -21-22-38**

SUR PROPOSITION dûment faite par Marie Hélène Froment, appuyée par Catherine Arpin.

IL EST RÉSOLU d'approuver, à l'unanimité, la levée de l'Assemblée. Le conseil se clôt à 20h29.

---

Christian Lamy  
Président du  
Conseil d'établissement

---

Nathalie Hébert  
Directrice